

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 24 JANVIER 2019

L'an deux mille dix-neuf, le vingt-quatre janvier à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire, dûment convoqué le 18 janvier 2019, s'est réuni en séance ordinaire à la salle du conseil d'Onzain, sous la présidence de Monsieur Pierre OLAYA, Maire de la commune nouvelle de Veuzain-sur-Loire.

Présents : MM. OLAYA, LECUIR, LEROUX, HERSANT, BOUQUIN, BONNEVILLE, DUGAULT, BILLAULT, MARPAULT S., CARREZ, COUCHAUX ; Mmes LE BELLU, REUILLON-FRETTE, GUESDON, DESMIER, CLEMENT, SEGRET, MORAISIN, PICAULT, CRAMOYSAN, SCHNIDER, DUQUESNOIS-STEINMETZ, HUE

Absents représentés : M. HUBERT Dany (représenté par Franck DUGAULT)
M. MARPAULT Christophe (représenté par Gérard HERSANT)
M. WORNJ Julien (représenté par Catherine HUE)
MME YVONNET Françoise (représentée par Gilles LEROUX)

Absents : MM POTIER, BARRIER ; MMES DEROUINEAU, GALLOU, TROMPAT, POTIER, BEFFARA,
M BONNEVILLE a été élu secrétaire.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations concernant le procès-verbal du dernier conseil. Il n'y a pas de remarque. Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

1. Présentation du dispositif « Participation citoyenne »

Monsieur le Maire présente un tableau comparatif entre les deux dispositifs « Voisins vigilants et solidaires » et « Participation citoyenne ».

Daniel Bouquin trouve le dispositif « Participation citoyenne » plus simple à mettre en place.

Monsieur le Maire dit que ce dispositif est moins complet que le premier mais que pour commencer, cela paraît plus cohérent.

Laurent Couchaux demande comment sont prévenus les voisins du quartier ? Monsieur le Maire répond que c'est au référent de prévenir ses voisins.

Le conseil Municipal approuve la mise en place du dispositif « Participation citoyenne ».

Monsieur le Maire demande à Gérard Hersant de prendre contact avec la Gendarmerie.

2. Présentation des comptes rendus des commissions Agglopolys et des séances syndicales intercommunales

a) Compte-rendu de la dernière réunion « Agglopolys »

Yves Lecuir présente le compte-rendu de cette réunion.

1- Election d'un nouvel Administrateur au Collège 2 (métropoles, grands EPCI)

Pas d'élection, faute de candidat (idem 13 avril 2018)

2- Approbation des nouveaux adhérents : 20 adhésions nouvelles / 6 retraits / Au total, **747** adhérents

3 – Vote du Budget 2019 :

Total : 520.300 € dont 430.000 apportés par le Collège 1 (Région et Départements)

Globalement, reconduction du budget 2018

4 – Rapport d'activité 2018 :

- Contrat passé par le CD 37 : **fourniture et maintenance des extincteurs** (- 27% par rapport au tarif UGAP)
- Contrat passé par le CD 36 : **signalisation verticale routière** (1 lot Métal et 1 lot Plastique) ; prix bloqués sur 4 ans (- 5% sur le métal et – 20% sur le plastique)
- Contrat passé par le CD 28 : **électricité**, pour 384 adhérents : - 6% sur le tarif « normal », lui-même en hausse de 20%
- Contrat passé par le CD 18 : **vêtements de travail et EPI** : - 6% à – 8%
- Contrats passés par le CD 45 :
 - **plateforme de dématérialisation** : AWS a été retenue
 - **Fuel et carburant** : rabais de 15 à 20 centimes/ litre quelle que soit l'évolution du cours des carburants
- Contrat passé par la Région : **Gaz** : contrat passé pour 2019-2021

3. Retour sur la dernière réunion avec les artisans et les commerçants

Gilles Leroux présente le compte rendu de la réunion du 21 janvier dernier. Un compte-rendu sera envoyé à tous les conseillers dans les jours prochains.

DÉLIBÉRATIONS

2019-01 Modalités d'octroi de cadeaux au personnel pour un départ en retraite

Yves Lecuir expose que la commune, afin de pouvoir offrir des cadeaux au personnel communal, doit prendre une délibération décidant de l'octroi de cadeaux aux agents.

L'idée générale est de pouvoir remercier l'agent partant pour tous les services rendus à la collectivité durant sa présence au sein de la commune. Le cadeau (matériel ou sous forme de bons d'achat, chèques cadeau) sera d'une valeur d'une valeur de 20 € par année de service avec un maximum de 400,00 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité d'adopter une délibération pour l'octroi d'un cadeau réalisé par la collectivité,

Vu l'avis favorable de la commission Finances-Personnel communal du 15 janvier 2019,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'approuver les modalités suivantes pour l'octroi de cadeaux au personnel communal pour un départ en retraite :

- **Montant : 20 € par année de service avec un maximum de 400 €.**
- **Cadeau sous forme de matériels, de bons d'achat ou de chèques cadeaux.**

2019-02 Débat d'Orientations Budgétaires

Yves Lecuir expose que l'article 2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au Conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci. Depuis la loi Notre, ce débat est sanctionné par un vote.

Le conseil municipal doit prendre acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2019, sur la base du rapport d'orientations budgétaires annexé (annexe 1).

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 2312-1 ;

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires de la collectivité annexé ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- prend acte de la tenue du débat d'orientations budgétaires relatif à l'exercice 2019, sur la base du Rapport d'Orientations Budgétaires annexé à la délibération,
- autorise Monsieur le Maire à prendre toute décision nécessaire à l'application de la délibération.

2019-03 Déclaration préalable pour les changements de menuiseries dans les locaux municipaux de la rue de l'Ecrevissière

Gérard Hersant expose que dans le cadre de travaux de rafraîchissement des bâtiments municipaux de la rue de l'Ecrevissière, situés à Onzain, il convient de procéder au remplacement des menuiseries (fenêtres et portes). Ces travaux nécessitent le dépôt d'une demande de déclaration préalable (DP) au titre du Code de l'urbanisme en raison de la modification de l'aspect extérieur du bâtiment. A noter que le bâtiment étant situé dans le périmètre des monuments historiques, il est soumis à l'avis de l'architecte des bâtiments de France.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant la nécessité de déposer une déclaration préalable de travaux pour le rafraîchissement des bâtiments communaux de la rue de l'Ecrevissière,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et signer l'ensemble des pièces constitutives de la demande de Déclaration Préalable (DP) pour le projet de changement des menuiseries des bâtiments communaux de la rue de l'Ecrevissière.

2019-04 Déclaration préalable pour les changements de menuiseries au Clos des Oiseaux

Gérard Hersant expose que dans le cadre de travaux de rafraîchissement du Clos des Oiseaux, situé à Veuves, il convient de procéder au remplacement des menuiseries (fenêtres et portes).

Ces travaux nécessitent le dépôt d'une demande de déclaration préalable (DP) au titre du Code de l'urbanisme en raison de la modification de l'aspect extérieur du bâtiment.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant la nécessité de déposer une déclaration préalable de travaux pour le rafraîchissement du Clos des Oiseaux, à Veuves,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et signer l'ensemble des pièces constitutives de la demande de Déclaration Préalable (DP) pour le projet de changement des menuiseries du Clos des Oiseaux, à Veuves.

2019-05 Déclaration préalable pour la construction d'un abri-cyclo au camping

Gilles Leroux expose que dans le cadre du développement de l'attractivité du camping, il est proposé l'installation d'un abri-cyclo (annexe 2), système totalement démontable permettant d'accueillir 1 ou 2 touristes en vélo.

Ce système permettrait de nous démarquer du camping de Chaumont-sur-Loire en proposant ce système convivial et atypique.

Avant d'étudier la faisabilité financière, en termes de devis et de subventions, nous devons voir si cette proposition est possible sur un secteur inondable.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Considérant la nécessité de déposer une déclaration préalable de travaux pour l'installation d'un abri-cyclo au camping,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à déposer et signer l'ensemble des pièces constitutives de la demande de Déclaration Préalable (DP) pour le projet d'installation d'un abri-cyclo au camping municipal, situé à Onzain.

2019-06 Demande de subvention pour des travaux de voirie

Yves Lecuir expose que la Commune de Veuzain-sur-Loire a pour projet la poursuite de l'amélioration du cadre de vie du Centre Bourg par des travaux de réfection des trottoirs de la rue du Pont d'Ouchet.

A ce titre et pour cette opération, nous sollicitons une subvention de 100 000 € au titre de la DETR 2019.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,**

Le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention de 100 000 € au titre de la DETR 2019.
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-joint :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de Voirie	= 200 000,00 €	Commune	= 217 000,00 €
Maîtrise d'œuvre	= 10 000,00 €		
Mission SPS	= 2 000,00 €		
Marge d'imprévues	= 5 000,00 €		
Montant total HT	= 217 000,00 €	Montant total HT	= 217 000,00 €

- autorise Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

2019-07 Demande de subvention pour des travaux d'aménagement de locaux pour des permanences sociales

Yves Lecuir expose que la Commune de Veuzain-sur-Loire a pour projet l'aménagement de locaux pour accueillir des permanences sociales et des services publics. Ces travaux de rafraîchissement auront lieu dans les anciens locaux de l'UNRPA et de l'école des musiques, rue de l'Ecrevissière.

A ce titre et pour cette opération, nous sollicitons une subvention de 25 000 € au titre de la DETR 2019.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,**

Le conseil municipal, à l'unanimité, :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention de 25 000 € au titre de la DETR 2019.
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-joint :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de rafraîchissement	= 50 000,00 €	Commune	= 50 000,00 €
Montant total HT	= 50 000,00 €	Montant total HT	= 50 000,00 €

- autorise Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

2019-08 Demande de subvention pour des travaux au Clos des Oiseaux – 1^{ère} tranche

Yves Lecuir expose que la Commune de Veuzain-sur-Loire a pour projet des travaux de rafraîchissement et d'agrandissement de la salle au Clos des Oiseaux à Veuves. Vu l'ampleur des travaux, nous prévoyons une opération en deux tranches.

A ce titre et pour cette opération, nous sollicitons une subvention de 25 000 € au titre de la DETR 2019.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,**

Le conseil municipal, à l'unanimité, :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention de 25 000 € au titre de la DETR 2019.
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-joint :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux de rafraîchissement	= 50 000,00 €	Commune	= 50 000,00 €
Montant total HT	= 50 000,00 €	Montant total HT	= 50 000,00 €

- autorise Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

2019-09 Demande de subvention pour des changements de menuiseries dans les écoles primaires

Yves Lecuir expose que la Commune de Veuzain-sur-Loire a pour projet des travaux d'isolation thermique et phonique dans les écoles primaires d'Onzain. Il s'agit du changement des menuiseries (portes et fenêtres).

A ce titre et pour cette opération, nous sollicitons une subvention de 50 000 € au titre de la DETR 2019.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,**

Le conseil municipal, à l'unanimité, :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention de 50 000 € au titre de la DETR 2019.
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-joint :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	= 100 587,00 €	Commune	= 100 587,00 €
Montant total HT	= 100 587,00 €	Montant total HT	= 100 587,00 €

- autorise Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

2019-10 Demande de subvention pour des travaux dans le local technique de la Grange

Yves Lecuir expose que la Commune de Veuzain-sur-Loire a pour projet des travaux d'aménagement pour le local technique de la grange, derrière le parking de l'école et de la mairie.

A ce titre et pour cette opération, nous sollicitons une subvention de 15 000 € au titre de la DETR 2019.

**Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'instruction comptable M14,**

Le conseil municipal, à l'unanimité, :

- autorise Monsieur le Maire à solliciter une demande de subvention de 15 000 € au titre de la DETR 2019.
- approuve le plan de financement prévisionnel ci-joint :

DEPENSES		RECETTES	
Travaux	= 30 000,00 €	Commune	= 30 000,00 €
Montant total HT	= 30 000,00 €	Montant total HT	= 30 000,00 €

- autorise Monsieur le maire à signer tous les documents se rapportant à cette opération.

QUESTIONS DIVERSES

- **Compteur Linki.** Monsieur le Maire informe de la réception d'un courrier émanant d'un collectif de « Gilets jaunes », concernant la pose des compteurs Linki. Ce courrier est distribué à l'ensemble des conseillers. Monsieur le Maire dit qu'il n'y aura pas de délibération car les communes ne peuvent pas s'opposer à la pose de ces compteurs. Monsieur le Maire rappelle aussi que le cahier de revendication est toujours disponible à l'accueil de la mairie et que ce courrier des gilets jaunes a été inséré dedans.
- **Chemin de la Grange.** Laurent Couchaux fait part d'un problème de voirie à Vauliard. Anthony Chatelain rappelle l'historique de cette affaire et dit que c'est un dossier qui va être repris par la Direction Générale.
- **Isolation de la salle Rostaing.** Laurent Couchaux demande des nouvelles concernant les problèmes d'isolation acoustique de la salle Rostaing. Monsieur le Maire dit que nous attendons le cadrage budgétaire.
- **Barrière aux Bosseries.** Catherine Hue souhaite remercier les services techniques pour la pose d'une nouvelle barrière au niveau du parc des Bosseries.

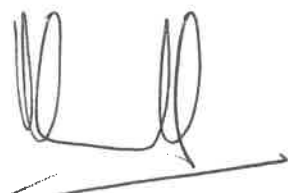
Prochains Conseils Municipaux : Jeudis : 28 février / 28 mars / 25 avril

Prochains rendez-vous :

- Samedi 26 janvier : Kidathlé au gymnase
- Dimanche 27 janvier : Loto à la salle des fêtes par Onzain Evènement
- Mercredi 30 janvier : collecte du don du sang à la salle Rostaing
- Vendredi 15 février : nuit du fitness
- Du samedi 23 février au dimanche 3 mars : Exposition photos du patronage laïc à la salle Rostaing
- Dimanche 24 février : thé dansant de l'UNRPA à la salle des fêtes

La séance est levée à 20h45

Pierre BONNEVILLE
Secrétaire de séance



Pierre OLAYA
Maire de Veuzain-sur-Loire

